



L'ISOLATION DES PLANCHERS BAS

L'isolation des planchers bas consiste à poser un isolant sous ou sur le plancher pour limiter les déperditions thermiques entre un étage habité et un espace non chauffé (garage, vide sanitaire, etc.).



Pourquoi ?

- Limite les pertes de chaleur vers les caves ou parkings, **réduisant ainsi la consommation énergétique globale.**
- Préviend les remontées d'humidité et **améliore la salubrité des pièces** situées au-dessus.
- Protège les structures contre les variations thermiques, **augmentant leur durabilité.**
- Apporte un **confort thermique immédiat** dans les espaces habités et rehausse la valeur patrimoniale de l'immeuble.

Assure la conformité aux normes thermiques (RT2012, RE2020)

Pour qui ?



Hopitaux



EHPAD



Autres structures de santé

L'isolation des planchers bas concerne les immeubles ou bâtiments **disposant de locaux non chauffés en sous-face** (caves, parkings, sous-sols, vide sanitaire). Cela vise spécifiquement **les planchers séparant ces espaces froids** des zones de vie chauffées.

Les avantages

- Totalement financé par la Prime CEE.
- Diminution des factures de chauffage.
- Amélioration du confort thermique (hiver comme été).
- Réduction de la consommation énergétique.
- Réduction des nuisances acoustiques.
- Protection contre l'humidité et la condensation.

TECHNIQUES D'ISOLATION DES PLANCHERS BAS

1 Isolation par le bas

Condition :

Local non chauffé en dessous (vide sanitaire, cave) accessible.

Méthodes :

- Pose de panneaux rigides (polystyrène) pour un support régulier.
- Utilisation de matériaux souples (laine de verre/roche) pour des surfaces irrégulières.

Avantages :

- Simple, rapide, et peu invasif.
- Pas de modification du revêtement de sol existant.

2 Isolation par le haut

Condition :

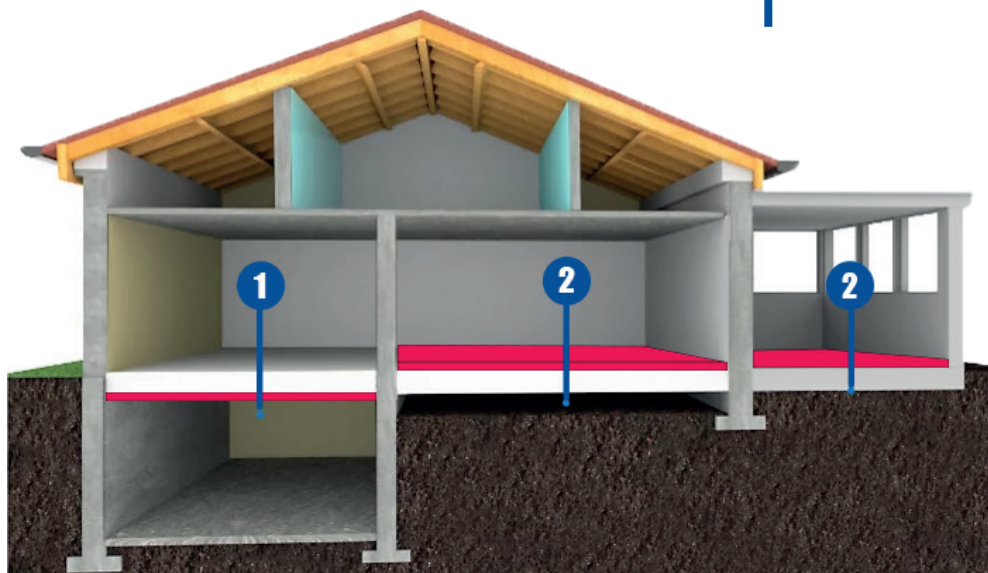
Sol sur terre-plein ou local inaccessible sous le plancher.

Méthode :

- Pose d'un isolant rigide, suivi d'une chape.
- Nécessite un nouveau revêtement.

Avantages :

- Possibilité d'intégrer un chauffage au sol.
- Améliore significativement l'inertie thermique du plancher



Le saviez-vous ?

Isoler les planchers bas de son bâtiment, c'est bien. Mais c'est encore mieux que ce geste soit intégré dans une démarche de **rénovation globale**.

Les étapes :



Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site www.aef-groupe.fr

1 rue Louis et Marie-Louise Baumer 69120 Vaulx-en-Velin

04 87 91 99 86 - contact@aef-groupe.fr - www.aef-groupe.fr

SIRET : 493 187 454 00027 - Capital social : 18 000 € - N° TVA INTRACOM FR 34 493187454 - Code APE/NAF : 4618Z